

# CERCLE DES REPRÉSENTANTS DE LA DÉFENSE DES POLICIERS (CRDP)

PROGRAMME DE LA CINQUIÈME CONFÉRENCE  
21 mars 2012, Hôtel Plaza, Québec

**09h00 :** Ouverture: **M. Jacques Painchaud**, *vice-président à la discipline et à la déontologie, APPQ*

**09h10 :** Conférencière : **Me Éric Downs et Me Julie Bolduc**, *Downs Lepage s.n.a.*

**Les conséquences des condamnations criminelles impliquant un véhicule-moteur pour un agent de la paix** (60 min)

« Les nouvelles règles pour les sanctions criminelles et administratives sont plus contraignantes qu'auparavant pour les justiciables. Exposé des nouvelles règles concernant les infractions de conduite avec capacités affaiblies et d'alcoolémie excessive, ainsi que celles de refus de subir des tests de dépistage ou d'alcoolémie, de même que les autres infractions criminelles reliées à la conduite d'un véhicule-moteur. Élaboration de stratégies pour évaluer les dommages collatéraux et mitiger les conséquences quant à l'emploi ».

**10h10 :** Conférencier : **MM. Ronald Chartrand et Stéphane Morais**, *Alco Prévention Canada*

**Le détecteur d'alcool, un outil de prévention efficace !** (15 min)

Présentation de l'entreprise et des différents appareils de détection disponibles pour usage personnel afin de prévenir la conduite avec un taux d'alcoolémie supérieur à la limite prescrit par la loi.

**10h25:** Pause-café

**10h45 :** Conférencière : **Me Nadine Touma**, *Poupart, Dadour, Touma et Associés*

**Usage de force et principe de légitime défense** (60 min.)

Les policiers sont régulièrement confrontés à différents niveaux de résistance de la part des personnes dont ils ont la charge dans le cadre de leurs fonctions. À travers quelques exemples tirés de réelles interventions policières, nous exposerons les moyens de défense dont dispose le policier qui fait face à des allégations de nature criminelle en raison de son usage de la force.

**11h45 :** Conférencier : **M. Jacques-Denis Simard**, *La vigile*

**La Vigile : un nouveau départ dans la continuité** (15 min)

Exposé de la mission et des services de la Vigile. Présentation des professionnels et des différents services offerts ainsi que des nouveaux locaux disponibles pour recevoir les membres.

**12h00 :** Dîner

**13h30 :** Conférenciers : **Me André Fiset**, *Castiglio & Associés*

**PL 46 : La solution québécoise à la problématique «Qui doit policer la police ? »** (60 min.)

Depuis le dépôt du rapport du Protecteur du citoyen au mois de février 2010, le Québec se demande qui doit avoir la responsabilité de mener une enquête criminelle concernant les décès et les blessures survenus à la suite d'une intervention policière. Suite à l'affaire Freddy Villanueva ainsi qu'à l'opération policière du 7 juin 2011 au cours de laquelle Mario Hamel et Patrick Limoges ont perdu la vie, plusieurs intervenants ont interpellé les autorités québécoises pour exiger l'imposition d'une obligation pour les enquêteurs d'interroger les policiers impliqués dans un délai ne dépassant pas 24 heures après l'incident.

**14h30 :** Pause-café

**14h45 :** Conférencier : **Me Robert Deblois**, *Les avocats Deblois et Associés, s.e.n.c.r.l.*

**L'apparence au travail pour l'employeur et pour le policier** (60 min)

Pour un employeur, il peut se trouver des situations où il y a incompatibilité selon lui entre l'image corporative et le droit à la vie privée de l'employé, notamment quand on parle de piercings, de tatouages, de couleurs de cheveux, etc. Par ailleurs, qu'en est-il de cette protection dont jouit un employé lorsque son image se retrouve dans les médias sociaux?

**15h45 :** Pause-café

**16h00 :** Conférenciers : **Me Stéphane Pagé et Me Jean-François Boucher**, *Bouchard, Pagé, Tremblay*

**« Le statut de policier en relation avec la propriété d'immeubles. Attention aux pièges! »** (30 min.)

La propriété d'immeubles comporte certains dangers qui peuvent avoir des répercussions importantes et fortes désastreuses lorsque l'on possède le statut de policier. Cette conférence vise à démystifier les pièges et à élaborer des pistes de solution afin de rassurer la communauté policière. Nous présenterons, entre autres, des cas pratiques issus de la jurisprudence qui baliseront les comportements à adopter.

**16h30 :** Fermeture : **M. Jacques Painchaud**, *vice-président à la discipline et à la déontologie, APPQ*

